Image not found or type unknown

PRET GRATUIT POUR ACHAT IMMOBILIER

Par **goose**, le **10/01/2012** à **14:49**

Bonjour,
Je vais aider mes enfants à acheter un bien immobilier en leur prêtant 40 000 Euros remboursable sans intérêts. Somme venant en complément d'un crédit immobilier.
Est il possible de se faire nommer dans leur acte d'achat en tant que financier de leur bien et avoir un droit sur le bien en cas de non règlement ?
Y aurait il des frais de notaire à payer ?
En cas de non règlement de leurs échéances, la banque pourrait elle nous réclamer de rembourser à leur place ?
Ou dois je faire simplement une reconnaissance de dette et la faire enregistrer auprès des impôts ?
Dans ce cas quelles sont les clauses à ajouter pour bien se couvrir ?
Puis je noter, sur cette reconnaissance de dette, le montant des intérêts qu'ils économisent; pour que ce montant soit déduit de leur part si je venais à décéder ?
Y a t'il d'autres points importants à mentionner ?
Merci pour votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés